



## Demission alternance

-----  
Par Melly

Bonjour,

Je suis étudiante en alternance dans un hôtel mon contrat se termine le 31 août 2023 et je souhaite partir le 15 août mes employeurs ne veulent pas me laisser partir mais en attendant ils me donnent des congés forcé au hasard parce qu'il me reste 32 jours de congés payés qu'ils n'ont pas voulu m'accorder durant mon année de travail et qu'ils ne veulent pas me payer. Je leurs ai alors dit de me les mettre en août mais ils ne veulent pas que puis-je faire. Je vais bientôt finir mes épreuves de bts est-ce que je peux partir sous ce prétexte? est-ce qu'il y a un temps de delais avant que je puisse partir? Est-ce que je peux partir en congé maladie et si oui est-ce que ca va me poser problème?

Merci pour votre aide

-----  
Par morobar

Bonjour,

Est-ce que je peux partir en congé maladie

Pour avoir un arrêt maladie, il faut un médecin bien complaisant et je ne vois pas à, quoi cela va servir.

L'échéance du contrat est au 31/08 et entretemps soit l'employeur vous place en congés payés de sorte d'apurer vos droits, soit il paiera le solde sous forme d'indemnité.

Vous pouvez aussi lui signaler qu'on ne force pas ses salariés à embaucher à reculons, sans risques importants sur la qualité du travail.

Par ailleurs vous avez été satisfaite d'obtenir un contrat en alternance, et un peu de reconnaissance du ventre ne fera de mal à personne.

-----  
Par kang74

Bonjour

C'est toujours l'employeur qui décide de la date de vos congés , apprentissage ou pas .

Vous êtes en CDD, la démission n'est pas prévue pour ce type de contrat .

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ( et non de qualification) vous pouvez écourter celui ci si vous obtenez votre diplôme .

Mais comme il faut le prévenir 1 mois à l'avance en LRAR, à voir quand vous prouvez avoir eu votre diplôme si cela vaut le coup ...

Soyez assurée que vous ferez l'objet d'un contrôle de votre arret de travail, en étant en maladie, ou vous aurez des heures de sortie à respecter , puisque l'employeur sait que vous voulez partir .

En travaillant dans les HCR, il fallait anticiper le fait que Juillet/Aout n'est pas une basse saison ...